

COMPTE RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016**

Etaient Présent(es) :

M. PLUMERAND, M. TRICKOVSKI, MME ARMAND-BARBAZA, M. MEZIERES, MME QUADJOVIE, M. CONCORDIA, MME ARTHUS BERTRAND, M. TANAIS, M. CAMBON, MME CUNY, M. PELISSERO, MME ARMAND, M. COGNEVILLE, MME GRAVIER, MME JAMET

Absent(es) Excusé(es) et Représenté(es) :

M. YOLLE PROCURATION A M. CONCORDIA ; M. MASLARD PROCURATION A M. MEZIERES

Absent(es) Excusé(es) : MME NICIAS ; MME SIBILIA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEZIERES

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2015 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Constitution du Jury d'Assises

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application du Code de Procédure Pénale et notamment de l'article 261, les communes vont, comme chaque année, être amenées à établir la liste préparatoire à la liste annuelle des Jurés d'Assises.

Il indique à l'assemblée que Monsieur le Préfet de l'Essonne a, par arrêté n° 2016-PREF-DRCL.034 du 22 janvier 2016, portant détermination du nombre de jurés d'Assises pour 2016-2017 et répartition entre communes ou leurs groupements

Pour la commune de Villejust, le nombre de jurés est de 2.

En vue de dresser la liste préparatoire à la liste annuelle, il est proposé au Conseil Municipal de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui qui a été fixé, soit six personnes. Seules les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit seront retenues pour le tirage au sort.

Après tirage au sort, les personnes suivantes, remplissant les conditions d'âge et d'inscription sur la liste électorale de la commune ont été retenues :

N° de ligne	N° de page	N° d'électeur	Nom et prénom
4	113	380	MARCOVICI ANDRE HENRI
7	78	261	HANSEL REGINE SOPHIE RAYMONDE
8	35	119	CHINAULT MARCEL ROGER MAURICE
1	133	576	PEREIRA NATHALIE MARINA
8	172	563	VASSEUR GUILLOIN PAULETTE
8	86	362	JAN SEBASTIEN DANIEL FRANCOIS

INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION CONSEIL
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015- COMMUNE	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - APPROUVE le Compte Administratif de la commune pour l'année 2015
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - COMMUNE	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - ADOPTE l'affectation des résultats
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 - COMMUNE	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité</i> - APPROUVE le Compte de Gestion définitif établi par Madame l'Inspecteur Divisionnaire pour l'exercice 2015.
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ASSAINISSEMENT	MME ARMAND BARBAZA 2eme ADJOINTE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité</i> - APPROUVE le Compte Administratif de l'Assainissement pour l'année 2015, tel que présenté par Monsieur le Maire - DECIDE d'affecter le solde soit 678 676,56 € à la section d'exploitation
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - ASSAINISSEMENT	MME ARMAND BARBAZA 2eme ADJOINTE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité</i> - ADOPTE l'affectation des résultats
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 - ASSAINISSEMENT	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité</i> - APPROUVE le compte de Gestion définitif établi par Madame la Trésorière Principale pour l'exercice 2015.
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité</i> - VOTE les taux tels que définis ci-dessous TAXE D'HABITATION 8,80 % TAXE FONCIER BATI 12,50 % TAXE FONCIER NON BATI 44,00 %
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal,</i> <i>après en avoir délibéré et à l'unanimité</i> - VOTE le Budget Primitif Commune 2016, tel que présenté ci-dessous. SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES : 5 473 938,07 € RECETTES : 5 473 398,07 € SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES : 4 309 628,53 € RECETTES : 4 309 628,53 €
SURTAXE COMMUNALE « EAU ET ASSAINISSEMENT » FIXATION DU TAUX – ANNEE 2016	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil municipal,</i> <i>après en avoir délibéré, à la Majorité</i> <i>Par 16 voix Pour, 0 voix Contre et 1</i> <i>Abstention (Mme ARMAND-BARBAZA)</i> - ADOPTE le taux de la redevance d'assainissement à 0,39 €/ m ³

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - VOTE le budget primitif Assainissement 2016, tel que présenté ci-dessous. SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES : 742 450,56 € RECETTES : 742 450,56 € SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES : 758 246,77 € RECETTES : 758 246,77 €
VOTE DE LA PARTICIPATION AU SIAHVY - ANNEE 2016	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - DECIDE d'inscrire le montant de la cotisation 2016 sur le budget principal de la Commune, soit 30 674,61 €
S.I.A.H.V.Y. - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (S.I.A.H.V.Y.) tels qu'adoptés par délibération du Comité Syndical 18 février 2016.
AIDE FINANCIERE AU PROJET « POMPIERS-JUNIORS » - ANNEE 2016	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - DECIDE d'apporter une aide financière au SDIS de l'Essonne dans le cadre de l'école ouverte, un dispositif appelé « pompiers juniors d'un montant de 500,00€ - DIT que la présente décision sera imputée au budget 2016
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION « LA TROUPE DES ZICOS »	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - DECIDE d'allouer à l'association « La Troupe des Zicos » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 2352.20€ pour faire suite à la représentation du spectacle musical « La Fête des Zicos » présenté du 20 au 24 novembre 2015 au Complexe des 2 Lacs à Villejust - DIT que la somme correspondante sera inscrite au Budget Primitif de la Commune 2016 à l'article 6574, chapitre 65.
CONTENTIEUX D'URBANISME AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le litige opposant la société CITIC à la Commune de Villejust, requête n° 1601063-3
CONTENTIEUX D'URBANISME AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le litige opposant la société CITIC à la Commune de Villejust, requête n° 1601039-3.

MISE EN PLACE DES NOUVEAUX SEUILS APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS AU 1ER JANVIER 2016 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR QUI REGIT LES PROCEDURES ADAPTEES POUR LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES AU 1ER JANVIER 2016.	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - MODIFIE lesdites délibérations - DECIDE de modifier le Règlement Intérieur des Marchés
COMMUNAUTE PARIS SACLAY DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DES CHARGES (CLECT)	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - DESIGNE les délégués représentant le conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation et de Transferts des Charges comme suit : ↳ Délégué titulaire : Madame ARMAND BARBAZA Sylvie ↳ Délégué suppléant : Madame ARMAND Isabelle
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES ESSONNIENNES	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la commune par le Département et de l'effort financier minimum restant à la charge de la commune. - APPROUVE le programme des opérations suivant pour un montant total de 231 254.12 € H.T. - SOLLICITE pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant de 65 500,00 €, - PREND ACTE de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune. - ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du programme des opérations. - S'ENGAGE : * à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil départemental, * à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipements subventionnés s'il y a lieu, à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au plan de relance à l'investissement. * à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans. - AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'une convention d'aide financière selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION FOND INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - SOLLICITE de l'Etat une subvention au taux maximum pour le renforcement du système de vidéo protection à Villejust au titre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIDP) - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSITANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL DENOMINATION DU RELAIS D'ASSITANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	MME QUADJOVIE 4^{ème} Adjointe	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - APPROUVE les termes du projet de fonctionnement du RAM INTERCOMMUNAL dont un exemplaire est annexé à la présente délibération - DENOMME le Relais d'Assistants Maternels intercommunal : « RAM INTERCOMMUNAL DU MOULIN ».
CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET	M. LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - AUTORISE Monsieur le Maire à créer un poste d'Animateur Territorial à temps complet à compter de la présente délibération - PREVOIT la dépense au budget de la commune – Rémunération du personnel - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence
CRECHE INTER ENTREPRISES « CALINS MATINS » CONTRAT DE RESERVATION DE 4 BERCEAUX	MME QUADJOVIE 4^{ème} Adjointe	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,</i> - DECIDE la réservation de 4 berceaux - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire - DIT que la dépense correspondante est prévue au Budget Primitif 2016.
COMITE CONSULTATIF DU LOGEMENT SOCIAL	LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - DECIDE de créer un Comité Consultatif du Logement Social pour la durée du présent mandat municipal, selon les modalités prévues à l'article L 2143-2 du CGCT - APPROUVE la composition, l'objet et les règles du CCLS tels qu'ils figurent dans le règlement ci-annexé - APPROUVE la composition comme suit : *1 citoyen (administré de la commune non élu) désigné par Monsieur le Maire après avoir recueilli son accord *2 membres du CCAS (non élus au Conseil Municipal) désignés par Monsieur le Maire après avoir recueilli leurs accords *3 élus municipaux désignés par Monsieur le Maire pour ce Comité Consultatif dont 1 fera office de Secrétaire du Comité Consultatif

		*M. Le Maire, Président de Droit - DESIGNE Monsieur le Maire, comme Président du CCLS - DIT que ces désignations feront l'objet d'un arrêté municipal du Maire.
COMITE CONSULTATIF D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE (CCPC) COMPOSITION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT	LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - DECIDE de créer un Comité Consultatif d'attribution des Places en Crèche pour la durée du présent mandat municipal, - APPROUVE la composition, le fonctionnement et les critères du CCPC - APPROUVE la composition comme suit : * 1 citoyen (administré de la commune non élu) désigné par Monsieur le Maire après avoir recueilli son accord *2 membres du CCAS (non élus au Conseil Municipal) désignés par Monsieur le Maire après avoir recueilli leurs accords *3 élus municipaux désignés par Monsieur le Maire pour ce Comité Consultatif dont 1 fera office de Secrétaire du Comité Consultatif - DESIGNE Monsieur le Maire, comme Président du CCPC
CREATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.	LE MAIRE	<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,</i> - APPROUVE la création d'une Police Municipale, - DECIDE la mise en œuvre des moyens nécessaires à la création et au fonctionnement

INFORMATIONS :

- Communauté Paris Saclay – Renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale

Monsieur TRICKOVSKI rappelle de la possibilité pour le président de l'établissement public de coopération intercommunale de renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale selon la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 « MAPTAM » et le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L5211-9-2 III alinéa 2.

Monsieur TRICKOVSKI informe donc les membres présents que Monsieur le Président de la Communauté Paris Saclay renonce au transfert des pouvoirs de police suivants :

- Collecte des déchets ménagers
- Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Circulation et stationnement sur voirie
- Délivrance des autorisations de stationnement aux taxis
- Lutte contre l'habitat indigne

- Communauté Paris Saclay – Adhésion à la Mission Locale des Ulis

Monsieur TRICKOVSKI informe que la Communauté Paris Saclay se substitue à la commune pour l'adhésion et la désignation des représentants au sein de la Mission Locale des Ulis.

- Communauté Paris Saclay – Représentants de la commune aux commissions

Monsieur TRICKOVSKI rappelle les représentants de la commune de Villejust aux commissions de la communauté Paris Saclay, à savoir :

COMMISSIONS	
Aménagement et attractivité territoriale / Habitat et Logement / Gens du voyage / Numérique / Urbanisme	Didier MEZIERES / Pierre CAMBON
Développement économique /ZAE / Recherche / Innovation / Emploi / Insertion	Igor TRICKOVSKI
Développement durable / Transition énergétique / Hydraulique / Agriculture / Protection de l'environnement	Sauveur CONCORDIA
Finances/Schéma de mutualisation/Ressources Humaines/Services aux petites Communes	Sylvie ARMAND-BARBAZA
Politique de la Ville/Santé/Affaires sociales	Isabelle ARMAND/ Cécile CUNY
Culture/Sport/Communication/Tourisme et Patrimoine	Estelle QUADJOVIE / Marie-Claude ARTHUS- BERTRAND
Mobilités/Bâtiments/Voiries/Collecte et traitement des déchets	Serge PLUMERAND/ Igor TRICKOVSKI

- Education nationale – pont de l'ascension

Suite à la réforme du calendrier scolaire, le ministère de l'éducation nationale a généralisé le pont de l'ascension.

Par conséquent le vendredi 6 mai 2016, l'école élémentaire et maternelle seront fermées.

La municipalité consciente de la gêne occasionnée envisageait l'ouverture de l'ALSH si au moins 10 enfants inscrits.

Monsieur le Maire informe qu'un questionnaire a été distribué aux parents et que seul 4 enfants étaient inscrits à l'ALSH. Suite à cela, il a été décidé de ne pas ouvrir l'ALSH le vendredi 6 mai 2016.

- Recrutement emplois saisonnier - Eté 2016

Le Maire informe que comme chaque année, la commune recrute des emplois saisonniers pour l'été.

- Recrutement poste catégorie B - rédacteur

Le Maire informe les membres présents qu'il souhaite recruter un rédacteur dès le 1^{er} septembre 2016.

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes.



Le Maire,

Serge PLUMERAND